

H... comme Hippocrate

Octobre. « Chouette, du courrier... » Le papier est souvent plié en deux, reconnaissable à son faible grammage qui permet presque de lire au travers. Voyons voir... « Dr Machin-Truc certifie que l'enfant Bidule doit être dispensée de sport pendant 6 mois. » Joli...

– C'est si grave que ça... ?

– Je vais passer un examen des genoux demain.

– Ah, les genoux, ça ne pardonne pas (tout en me disant que ses genoux n'ont pas l'air de la faire souffrir tant que ça quand elle joue à la corde à sauter ou à la marelle pendant les récréés...).

Personne n'est dupe : le handball, c'est trop fatigant. L'escalade aussi. Le médecin, lui, est sans doute doué puisqu'il dispense avant même d'examiner.

Le dernier gros coup de ce genre, c'était il y a deux ans : un serial-certificator, au cabinet installé juste en face de l'école, qui soignait sans doute sa phobie de l'eau en dispensant à tour de bras de séances de natation. On trouvait ainsi des fratries entières incompatibles avec la piscine... Officiellement pour raisons médicales. Officieusement pour convictions religieuses gratinées.

Les enseignants avaient bien tenté d'alerter leur hiérarchie mais seul un silence assourdissant leur avait répondu. Le médecin au coup de tampon facile s'était légèrement calmé depuis.

Cette année, pas de chance pour l'élève concernée, moi qui ne suis pas un dingue d'EPS j'ai mis la main sur un horaire pour le roller, un pour le vélo et un séjour escalade dans les Hautes-Alpes... Voilà donc ma dispensée professionnelle qui vient me voir bien embêtée et me sort que, « en fait, ben, euh, le médecin, il a dit que je pouvais faire du vélo et du roller... » Autant dire qu'elle a eu droit aussitôt à une petite analyse de texte d'ordonnance qui n'a pas vraiment été de son goût et qu'elle a bavé devant ses camarades qui s'en donnaient à cœur joie.

Une analyse d'autant moins de son goût qu'un mois et demi avant le départ, elle comprend subitement qu'elle ne va pas pouvoir participer au

séjour escalade puisqu'elle n'a suivi aucune séance sur paroi artificielle. Je lui explique que, dans l'imédiat, je ne trouve pas judicieux de lui faire reprendre le sport « comme ça » car « six mois d'interdiction, cela ne se donne pas pour rien... » (sourire intérieur). À moins qu'elle revienne avec un certificat médical attestant qu'il n'y a pas de contre-indication médicale aux activités sportives que nous pratiquons, et qu'elle me montre qu'elle a le même niveau que ses camarades en escalade (je sais, pédagogiquement, c'est pas beau...), elle ne pourra pas venir.

Mai. Quand enfin elle m'apporte son certificat, les séances d'escalade sont terminées. Le papier, quant à lui, émane du serial-certificator sus-évoqué. En voici le texte original (y compris pour la syntaxe et la ponctuation) : « Je soussigné Docteur R. atteste que l'enfant Bidule peut reprendre les activités sportives uniquement sport, cycliste, Natation, Roller... » Et c'est (encore) remboursé par la sécu, ça...

Perplexe, je téléphone au bon docteur pour tenter de comprendre le sens de sa prose. Après m'avoir dit qu'il ne fallait pas de « sports d'appui comme le basket-ball », il semble irrité par le doute que j'émetts au sujet du roller (on met tout de même casque et protections aux articulations... et on prend vachement « appui »...) puis, devant ma voix dubitative, finit par me dire « z'avez qu'à suivre ce qui est écrit », avant de me raccrocher au nez.

Le pire, pour ma dispensée professionnelle, c'est qu'il a oublié dans sa liste l'escalade... et la corde à sauter.

Bruce Demaugé-Bost